



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1867

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 6 février 2018, le **Règlement numéro 1867 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 200 000 \$**

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 19 février 2018 et par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 21 mars 2018.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 28 mars 2018.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA